

EPCC « Ecole Supérieure d'Art de Lorraine - Cefedem »
1 rue de la Citadelle 57000 METZ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2015

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 juin 2015

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 juin 2015 est joint en annexe.

Il est proposé au Conseil d'Administration l'adoption de la motion suivante :

MOTION

Le Conseil d'Administration,

VU le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 juin 2015,

APPROUVE ledit procès-verbal.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2015

Le Conseil d'Administration de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine s'est réuni le 22 juin 2015 de 11 h à 12 h 40 dans les locaux du site d'Epinal.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Installation du nouveau Conseil d'Administration
2. Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2014
3. Compte administratif 2014
4. Compte de gestion 2014
5. Tarifs de location d'espaces
6. Tarifs de vente de la revue le Salon
7. Rapport d'activités 2014
8. Questions diverses :
 - Question écrite du représentant du personnel
 - Actualité sur l'évaluation du DNSEP, mentions dispositifs multiples et systèmes graphiques et narratifs pour l'habilitation au grade de Master - pôle arts plastiques site de Metz
 - Actualité d'un état des lieux pour la faisabilité d'un diplôme d'Etat danse – pôle musique et danse
 - Actualité du dossier de subvention Feder – pôle arts plastiques site d'Epinal
 - Compte-rendu du Conseil d'Orientation Pédagogique du 16 mars 2015
 - Réflexion autour de la communication de l'EPCC ESAL pôle arts plastiques et pôle musique et danse

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs : Marie-José BALTHAZARD-FREMIOT, Jean-Luc BOHL, Christophe CHOSEROT, Christian GLOBENSKY, Jacques GRASSER, Michel HEINRICH, Hélène KOEHLER, Gilbert KRAUSENER, David LE MOIGNE, Arlette MATHIAS, Dominique MOMON, Dominique RENAULD, Roland SIMON.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mesdames et Messieurs : Margaud ANTOINE-FABRY, Frédérique BOURA, Florence FORIN, Christian DEBIZE (pouvoir donné à C. GLOBENSKY), Dominique GROS, Emma LAVIGNE, Jean-Pierre MOINAUX (pouvoir donné à C. CHOSEROT), Christophe PETIT, Laurence RAYEUR-KLEIN, William SCHUMAN (pouvoir donné à J-L. BOHL), Ophélie SEIGNEURET, Loïc TURPIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Madame Nathalie FILSER, directrice de l'EPCC ESAL – Cefedem et du site de Metz,
Monsieur Etienne THÉRY, directeur du site d'Épinal du pôle arts plastiques,
Monsieur François LEGÉE, directeur du pôle musique et danse,
Madame Mélanie MARCHAL, administratrice de l'EPCC ESAL – Cefedem,
Madame Karine CATHELAIN, chargée de mission Conseil Régional de Lorraine,
Madame Christine LABRY, Responsable du pôle Organisation et Méthodes - Contrôle de Gestion - Metz Métropole.

La séance est ouverte à 11 h par Monsieur Jean-Luc Bohl, président du Conseil d'Administration, qui constate que le quorum est atteint.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de respecter une minute de silence en mémoire de deux agents :

- Didier Erard, assistant d'enseignement artistique exerçait à l'école de Metz depuis 17 ans, il est décédé en décembre dernier à l'âge de 55 ans,
- Daniel Ledran a exercé en tant que professeur à l'école de Metz de 1972 à 2010, il est décédé en mai à l'âge de 72 ans.

Monsieur Bohl partage ensuite les résultats des diplômes :

- sur le site d'Épinal 23 candidats se sont présentés au Diplôme National d'Arts et Techniques, DNAT Images et narrations : 22 reçus, 8 mentions, 8 félicités, soit 69,5% de distinctions
- sur le site de Metz, pôle musique, 28 candidats se sont présentés au Diplôme d'Etat, DE musique : 18 Messins, 10 Strasbourgeois = 25 diplômés, 3 ajournés
- sur le site de Metz, pôle arts plastiques :
 - en 5ème année, Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, DNSEP Art mention Dispositifs multiples : 16 candidats, 14 reçus dont 6 mentions et 3 félicitations, soit 60% de distinctions, DNSEP mention Systèmes graphiques et narratifs : 7 candidats, 100% de diplômés et 4 mentions et 2 félicitations, soit 86% de distinctions
 - en 3ème année Diplôme National d'Arts Plastiques, DNAP Art : 17 candidats, 17 diplômés, 6 mentions et 5 félicitations, soit 65% de distinctions, DNAP Communication : 10 candidats, 10 diplômés, 1 félicitation, 2 mentions

Point n° 1 : Installation du nouveau Conseil d'Administration

Jean-Luc Bohl excuse Emma Lavigne qui n'a pu être présente ce jour.
Aucune remarque n'étant formulée, le point est adopté à l'unanimité.

Point n° 2 : Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le point est adopté à l'unanimité.

Point n° 3 : Compte administratif 2014

Nathalie Filser lit la note explicative du compte administratif et souligne différents éléments :

- les difficultés que pose le bâtiment qui abrite les années 3 et 4, où des fuites importantes sont constatées à chaque orage, et le manque d'espaces sur le site de Metz, déjà mentionnés lors de réunions de préparation du schéma directeur des investissements Metz Métropole et du comité de suivi, rendent difficile le développement de certaines activités, dont celles de laboratoires pour lesquels des investissements sont pourtant programmés (acquisition de matériel inscrit au budget mais reportée) ;
- Des dépenses vont être transférées par la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'EPCC à compter de 2015 ;
- Il faudra lors d'un prochain conseil délibérer sur une clé de répartition de certaines dépenses entre les trois sites de l'EPCC par exemple à propos de la convention informatique. Ce point avait déjà été évoqué lors d'un tour de table politique

Jean-Luc Bohl souligne l'effort que les uns et les autres fournissent pour soutenir l'établissement.

Il sort de la salle avant la mise au vote par le vice-président.

Aucune autre observation n'étant formulée, le point est adopté à l'unanimité.

Point n° 4 : Compte de gestion 2014

Aucune observation n'étant formulée, ce point est adopté à l'unanimité.

Point n° 5 : Tarifs de location d'espaces

Nathalie Filser précise que cette délibération a principalement pour objectif d'harmoniser la politique tarifaire de l'EPCC en matière de location d'espaces sur les deux sites arts plastiques concernés.

Aucune observation n'étant formulée, ce point est adopté à l'unanimité.

Point n° 6 : Tarifs de vente de la revue Le Salon

Cette délibération a pour objectif de permettre la diffusion d'une version numérique de cette revue.

Aucune observation n'étant formulée, ce point est adopté à l'unanimité.

Point n° 7 : Rapport d'activité 2014

Nathalie Filser lit l'introduction de ce rapport qui rappelle que 2014 a été la 1^{ère} année de fonctionnement de l'EPCC multidisciplinaire suite à l'intégration du Cefedem. L'augmentation de la charge de travail induite pour l'administration de l'ECPC a été évaluée et est présentée, elle nécessitera une réflexion autour du redéploiement et de la distribution de certaines missions pour garantir un fonctionnement respectueux des postes mutualisés.

De plus, l'EPCC a été doublement évalué en 2014 :

- le pôle musique et danse pour l'habilitation à délivrer le DE de professeur de musique ;
- le pôle arts plastiques, site de Metz, pour sa formation conduisant à un diplôme conférant le grade de master.

L'établissement poursuit sa participation active aux associations et réseaux régionaux et nationaux et développe ses partenariats sur le territoire et à l'international.

Le séminaire de l'Association Nationale des Ecoles d'Art, ANdEA, a été organisé à Metz en 2014. A ce sujet, Michel Heinrich et Jean-Luc Bohl soulignent l'intérêt de cette manifestation, par la qualité des personnes présentes et par le rayonnement de l'école ainsi que la visibilité de la ville de Metz qu'elle a apportés.

Michel Heinrich interroge Etienne Théry sur le nombre de candidats au concours sur le site d'Epinal. Ce sont environ 180 candidats qui se présentent aux épreuves sur 250 inscriptions. Nathalie Filser informe que le site de Metz comptabilise environ 120 inscrits.

Michel Heinrich a le sentiment que le rapprochement avec le Cefedem s'est bien passé. François Legée confirme que la tâche fut lourde, mais que la bonne volonté de toutes les parties a permis la réussite de l'intégration.

Michel Heinrich remarque la notoriété de l'école et souligne le bon rayonnement de l'ESAL et les taux de réussite exemplaires des diplômés. Il se félicite de la fusion au sein de l'EPCC que n'a pas un fonctionnement opaque mais est dirigé intelligemment et pertinemment par des gens qui bossent.

Jean-Luc Bohl rappelle que cette intégration à l'EPCC de l'association Cefedem était la condition de la pérennisation de la formation au DE de professeur de musique en Lorraine. Michel Heinrich rebondit sur la fusion des deux sites arts plastiques qui était également nécessaire pour atteindre la taille critique pour s'inscrire dans le dispositif LMD (licence, master, doctorat).

Christophe Choserot demande si les diplômés de l'EPCC ont grade de licence et de master. Il lui est expliqué que le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique confère le grade de master. La réforme des diplômes de 1^{er} cycle, qui consiste en un lissage du Diplôme National d'Arts et Techniques (DNAT, délivré notamment sur Epinal) et du Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP, délivré notamment sur Metz) en un Diplôme National d'Art (DNA) permettra d'attribuer la reconnaissance au grade de licence à ce nouveau diplôme.

Christophe Choserot rappelle les propos qu'il a tenus à l'école nationale supérieure d'art de Nancy, à savoir que dans le cadre de la nouvelle région l'importance d'un pôle supérieur visible est cruciale. Sans préconiser la fusion des écoles, une vraie coordination est nécessaire, tout comme, à son sens, un rapprochement avec l'Université de Lorraine, les écoles d'ingénieurs, l'école d'architecture... Il déplore que le dossier lorrain pour Idex (initiative d'excellence) n'ait pas été retenu, et informe du débat en cours avec l'Université sur le dossier I-site (Initiatives - Science - Innovation - Territoires - Economie).

Jean-Luc Bohl interroge les directeurs de sites sur le devenir et la traçabilité des diplômés. Etienne Thery répond que d'après une étude réalisée par le ministère dans le cadre de la réforme du DNA, 80 % des diplômés du DNAT poursuivent en master. François Legée affiche un taux d'emploi de 99 %, certains étudiants du pôle musique et danse étant même recrutés avant leur sortie. Nathalie Filser rappelle les résultats de l'enquête d'insertion professionnelle menée l'été 2014 en vue du dossier AERES et souhaite pérenniser cette initiative.

Point n° 8 : Décision modificative n°1

Aucune observation n'étant formulée, ce point est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

1/ Le représentant du personnel du pôle arts plastiques avait transmis un « livre des demandes » à destination du Conseil d'Administration.

Jean-Luc Bohl lui répond sur les différents points soulevés :

Composition du CA :

Lors de la modification des statuts de l'EPCC suite à l'intégration du Cefedem et à l'élargissement des membres fondateurs au sein du CA, il a été décidé de ne pas étendre le nombre de représentants et personnalités qualifiées au-delà de 25 pour un bon fonctionnement de cette instance.

Dans ce cadre, des arbitrages ont été faits entre les membres pour conserver cette jauge, et le nombre de représentants du personnel a été maintenu à 2 : 1 pour le pôle arts plastiques et 1 pour le pôle musique et danse.

Néanmoins, nous avons tenu à ajouter un suppléant à chaque représentant afin d'encourager une présence à chacun des CA, ce qui n'avait pas été le cas dans la précédente configuration. (Statistiques de présence du représentant = 6 présences sur 11 séances).

Compte tenu des missions du CA, une représentativité du personnel de 2 membres est significative pour qu'un dialogue soit instauré.

Enfin, le Conseil d'Orientation Pédagogique de l'EPCC ainsi que les CT et CHSCT sont des instances propres à l'expression du personnel pour le projet pédagogique et culturel, pour la gestion du personnel et les conditions de travail.

Inégalité des salaires :

Le maintien des conditions individuelles de rémunération (prime d'intéressement, prime de fin d'année, allocation sociale) a fait l'objet d'une négociation avec le Préfet dans la perspective de création de l'EPCC.

Ainsi, l'EPCC a pu, à titre dérogatoire, maintenir aux agents mutés d'office leurs avantages acquis, avec les inégalités inhérentes aux politiques indemnitaires des collectivités d'origine.

Dans le cadre règlementaire, ces primes n'ont pas pu et ne peuvent toujours pas être créées au sein d'une nouvelle structure.

Actuellement, l'égalité viserait-elle alors une suppression des avantages acquis ?

En outre, j'attire particulièrement votre attention sur l'incongruité du terme de «discrimination» que vous employez : les écarts de situations constatées ne résultent que de la volonté de préserver les acquis dont bénéficiaient les agents, mais pas de pénaliser les nouveaux agents recrutés par l'EPCC qui ne peuvent bénéficier des primes précitées.

Enfin, la création de l'EPCC a généré un fonctionnement autonome de l'ESAL qui a ouvert la porte à un traitement au plus près de la carrière des agents : la titularisation des 6 éligibles au dispositif dès la première année d'application de la loi en 2013 est un exemple. Le CTP puis le CA ont validé cette démarche.

De même, chaque année, des évolutions d'échelons et de grades sont accordées au rythme le plus favorable aux agents. Ce glissement vieillesse et technicité représente en moyenne sur ces 3 dernières années 47 000 euros par an.

Ces engagements de l'EPCC, loin d'être discriminants, visent à soutenir tout le personnel.

Charge de travail :

Lors de la création de l'EPCC et de la fusion Metz – Epinal, le poste à mi-temps dévolu à l'assistance de la médiathèque a été transformé en poste administratif à mi-temps en comptabilité afin de renforcer l'administration mutualisée des deux sites : direction, administration et comptabilité. Ce sont les seuls postes impactés à nouveau par l'élargissement de l'EPCC.

Lors de l'intégration du Cefedem, aucune création de poste n'a été autorisée.

La revendication de création de deux postes ignore totalement le contexte général de restriction budgétaire que subissent les membres fondateurs et contributeurs.

Le maintien des contributions à l'EPCC est déjà une exception dans une configuration générale de baisse des dotations.

Au-delà de ces raisons, le recrutement d'un directeur des études plus particulièrement soulève de nombreuses interrogations.

Tout d'abord, les missions auxquelles vous faites référence sont inhérentes à celles des coordinateurs, et ces mêmes missions figurent dans la lettre de mission du coordinateur des études.

Sur les sites de Metz et d'Epinal, il y a 12 coordinateurs, dont deux coordinateurs des études : le coût, ou l'investissement pour l'EPCC, s'élève annuellement à 43 921,10 euros.

Suggérez-vous la suppression de ces coordinations au profit d'un directeur d'études ? Et si c'est le cas, pour quel site ?

Ensuite, à Metz et à Epinal, une des missions du directeur de site est de garantir la conformité des cursus avec les arrêtés ministériels pour le bon déroulement des diplômes nationaux sous la tutelle du Ministère de la culture. Chaque direction de site est assistée dans cette mission par un responsable des études.

Dans ce contexte, les missions du directeur des études sont totalement prises en charge, de la direction aux coordinateurs, en passant par les responsables des études : la direction des études n'est pas « totalement délaissée ».

Ainsi, chaque site du pôle arts plastiques propose un livret de l'étudiant, un site Internet à jour, le dossier AERES à Metz a été rendu dans les temps et la réforme du 1er cycle visant les DNA est mise en œuvre par des agents motivés : il est insultant de dénigrer leur travail.

Prise en charge des frais des professeurs de l'ESAL participant au jury :

L'ESAL prend en charge les frais de déjeuner sur les deux sites, les repas avec le jury en soirée sont au bon vouloir des professeurs. Depuis les modifications de prise en charge des frais de jury directement par les écoles, il n'est pas possible que l'ESAL rembourse les frais de ses employés qui ne sont pas en mission, c'est-à-dire qui ne sont pas en dehors de leur résidence administrative.

Le Président s'assure ensuite auprès du représentant du personnel que ces explications ont été comprises.

2/ Nathalie Filser indique que l'ESAL n'a pas encore reçu le rapport définitif de l'évaluation par l'Agence de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, AERES, pour l'habilitation du DNSEP au grade de Master. Mais elle informe le conseil que le site de Metz a d'ores et déjà mis en œuvre deux démarches qui font partie des préconisations générales de l'AERES : l'évaluation des enseignements par les étudiants et le suivi des diplômés. Elle rappelle également que l'un des enjeux de cette habilitation est la reconnaissance d'un DNSEP à deux options.

3/ François Legée informe le conseil d'administration que l'évaluation du pôle musique et danse début 2014 a souligné la sous-représentation du grand est dans la cartographie de l'enseignement supérieur chorégraphique. Plusieurs tentatives de mise en place d'un Diplôme d'État de professeur de danse avaient déjà été envisagées en 2005 et 2007, mais sans succès. L'EPCC a donc mandaté une personne pour la réalisation d'un état des lieux de la danse en Lorraine mais aussi dans la nouvelle région. L'organisation qui pourrait être envisagée et qui permettrait de résoudre les difficultés qui n'ont pas permis aux précédentes tentatives d'aboutir, consisterait en une répartition des disciplines sur le territoire : la danse classique à Nancy, la danse contemporaine à Metz et la danse jazz à Strasbourg.

L'EPCC finance pour l'instant cette mission de réalisation d'un état des lieux. La Drac Lorraine a sollicité du ministère de la culture et de la communication un financement pour la mise en place de ce DE Danse en Lorraine. Le Conseil d'Administration sera tenu informé de l'avancée de ce dossier lors de sa prochaine réunion.

4/ Travaux d'aménagement du sous-sol d'Epinal

Mélanie Marchal fait un état de l'actualité de ce dossier soutenu par des fonds européens (FEDER). Deux marchés ont été lancés pour la réalisation des travaux et l'acquisition des matériels.

Les différents lots du marché de matériel sont notifiés ou en cours de négociation.

Concernant les travaux, un nouveau marché a dû être relancé par faute d'offres reçues pour la majorité des lots.

5/ Conseil d'orientation pédagogique du 16 mars 2015

Nathalie rend compte au conseil d'administration des échanges du COP du 16 mars dernier qui s'est tenu dans les locaux du conservatoire à rayonnement régional de Metz, avec 30 personnes réunies

autour de la table (coordinateurs, représentants des étudiants, de l'administration, directeurs de site, personnalité qualifiée invitée).

Philippe Le Goff, directeur de Césaré, à Reims était invité. Nathalie Filser présente son parcours et les points qui ont été abordés : la question du geste, celle de l'écriture. Elle présente enfin la plaquette du « voyage d'écoute » réalisé par une ancienne étudiante de l'ESAL avec deux étudiants du pôle musique et danse.

6/ Communication

Il a été décidé de privilégier la notion de pôle pour présenter les différentes composantes de l'EPCC :

- Pôle arts plastiques avec les sites de Metz et d'Epinal,
- Pôle musique et danse, site de Metz.

7/ Ecoles d'art du Grand Est

L'association qui regroupait auparavant les écoles d'art de Metz – Epinal, Nancy, Reims, Strasbourg – Mulhouse, Dijon, Chalon-sur-Saône et Besançon s'est resserrée autour des écoles de la future région. Nathalie lit le communiqué rédigé pour l'annonce de cette nouvelle configuration.

« Les Ecoles Supérieures d'Art de Metz - Epinal (ESAL), Nancy (ENSAD), Reims (ESAD) et Strasbourg - Mulhouse (HEAR) ont engagé depuis quelques mois la réflexion sur les possibilités ouvertes par la future grande région Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne. Structurés dans l'association des Ecoles Supérieures d'Art du Grand Est, depuis 2008, ces quatre établissements, dont deux multi-sites, et une école nationale, totalisent 1400 étudiants sur l'ensemble des options, en art, design et communication, avec des spécialisations variées. Chacune a sa couleur, sa spécificité. Toutes relèvent des enseignements du Ministère de la Culture et de la communication, et délivrent des DNSEP au grade de Master.

Partant du principe qu'il n'y a pas de « petite » action pour la mise en chantier de ce nouveau territoire, et conscientes du rôle d'acteur culturel de chaque établissement, les équipes sont également convaincues que les échanges entre Ecoles Supérieures d'Art auront des incidences pour la Région, dépassant les périmètres des établissements concernés. La réflexion actuelle touche à tous les aspects : activités pédagogiques, insertion professionnelle, recrutement des étudiants, circulation des artistes et des enseignants, jurys de diplômes, recherche, éditions, activité internationale, partenariats d'entreprises...

Deux manifestations annuelles tournantes, réunissent depuis six ans les Ecoles au sein de l'association : le Bureau du Dessin (workshops et expositions) et le Festival d'Art Vidéo, démontrant l'intérêt très concret de ces partenariats.

Mais il s'agit d'aller plus loin, dans un programme d'échanges et d'actions communes plus ambitieux, au bénéfice de la pédagogie et de la recherche.

Trois actions nouvelles sont prévues dès 2015 : une cartographie des acteurs et partenaires à l'échelle régionale et transfrontalière ; un portail internet et une communication commune, en direction des candidats à l'entrée dans ces établissements, une intensification des échanges entre équipes pédagogiques et équipes recherche, pour identifier les modes de partenariats et mutualisation potentielle.

Présidente Claire Peillod, directrice EPCC -ESAD de Reims

Trésorière Nathalie Filser, directrice EPCC-ESAL

Secrétaire David Cascaro, directeur HEAR »

La séance est levée à 12h40.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2015

Point n°2 : Budget supplémentaire 2015

Le présent budget supplémentaire intègre des modifications de crédits suite à :

- l'intégration des résultats du compte administratif 2014, soit 513 002,01 € d'excédent de fonctionnement et 181 501,91 € d'excédent d'investissement,
- la notification de la subvention de fonctionnement de l'Etat, - 1 350 €,
- la baisse de la subvention européenne au titre d'Erasmus pour Metz, - 1 500 €,
- l'augmentation des recettes de taxe d'apprentissage sur Epinal : + 3 600 €,
- le transfert de 2 100 € du chapitre 012 au chapitre 011 pour la prise en charge des cours du soir prévus en vacation, finalement payés sur facture,
- quelques ajustements de crédits.

Le tableau ci-dessous récapitule ces opérations.

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
	Metz	Epinal	Cefedem	EPCC		Metz	Epinal	Cefedem	EPCC
Chapitre 011 : Charges à caractère général					002 Résultat de fonctionnement reporté	277 862,50	15 304,60	219 834,91	513 002,01
60612 Energie - électricité	3 000,00			3 000,00	Chapitre 73 : impôts et taxe				
60628 Autres fournitures non stockées	21 000,00	1 000,00		22 000,00	73888 Autres taxes diverses		3 600,00		3 600,00
60632 Fournitures de petit équipement	2 000,00	900,00		2 900,00	Chapitre 74 : Dotations et participations				
6068 Autres matières et fournitures	1 000,00			1 000,00	74718 Participation Etat	-400,00	-300,00	-650,00	-1 350,00
61522 Entretien de bâtiments	1 000,00	1 500,00		2 500,00	7477 Erasmus	-1 500,00			-1 500,00
61558 Entretien de matériel	1 000,00			1 000,00					
6156 Maintenance	2 000,00	1 004,60		3 004,60					
6184 Formation	20 000,00								
6227 Frais d'acte et contentieux		5 000,00		5 000,00					
6231 Annonces et insertions		200,00	1 000,00	1 200,00					
6232 Fêtes et cérémonies	2 000,00	1 500,00	3 000,00	6 500,00					
6236 Catalogues et imprimés			2 000,00	2 000,00					
6251 Voyages et déplacements des étudiants	2 000,00			2 000,00					
6251 Voyages et déplacements du personnel	10 000,00		7 000,00	17 000,00					
6281 Concours divers cotisations		400,00		400,00					
6288 Autres services extérieurs	15 000,00	2 100,00		17 100,00					
Chapitre 012 : Charges du personnel									
64111 Rémunération des titulaires	195 962,50		206 184,91	402 147,41					
64131 Rémunération des non titulaires		-2 100,00		-2 100,00					
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles									
6711 Intérêts moratoires		100,00		100,00					
023 Virement à la section d'investissement		7 000,00		7 000,00					
Total budget supplémentaire	275 962,50	18 604,60	219 184,91	513 752,01	Total budget supplémentaire	275 962,50	18 604,60	219 184,91	513 752,01
Pour mémoire budget primitif	2 295 700,00	949 000,00	566 020,00	3 810 720,00	Pour mémoire budget primitif	2 295 700,00	949 000,00	566 020,00	3 810 720,00
Total dépenses de fonctionnement après BS	2 571 662,50	967 604,60	785 204,91	4 324 472,01	Total recettes de fonctionnement après BS	2 571 662,50	967 604,60	785 204,91	4 324 472,01

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
	Metz	Epinal	Cefedem	EPCC		Metz	Epinal	Cefedem	EPCC
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles					<i>021 Virement de la section de fonctionnement</i>		7 000,00		7 000,00
2051 Concessions et droits similaires		550,00		550,00	<i>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	109 610,04	-4 220,21	76 112,08	181 501,91
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles					Chapitre 042 : Dotations aux amortissements				
21318 autres bâtiments publics				0,00	<i>28183 Amortissement matériel informatique</i>				0,00
2183 Matériel informatique	40 000,00		25 000,00	65 000,00					
2184 Mobilier	30 000,00		25 000,00	55 000,00					
2188 Autres immobilisations corporelles	39 610,04	2 229,79	26 112,08	67 951,91					
Total budget supplémentaire	109 610,04	2 779,79	76 112,08	188 501,91	Total budget supplémentaire	109 610,04	2 779,79	76 112,08	188 501,91

Pour mémoire budget primitif	116 000,00	100 860,00	13 000,00	229 860,00	Pour mémoire budget primitif	116 000,00	100 860,00	13 000,00	229 860,00
Total dépenses d'investissement après BS	225 610,04	103 639,79	89 112,08	418 361,91	Total recettes d'investissement après BS	225 610,04	103 639,79	89 112,08	418 361,91

Il est proposé au Conseil d'Administration l'adoption de la motion suivante :

MOTION

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil d'Administration du 15 décembre 2014 portant adoption du budget primitif 2015,

VU la délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2015 approuvant le compte administratif 2014,

ADOpte ET VOTE le budget supplémentaire 2015 de l'EPCC «Ecole Supérieure d'Art de Lorraine - Cefedem ».

EPCC « Ecole Supérieure d'Art de Lorraine - Cefedem »
1 rue de la Citadelle 57000 METZ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 NOVEMBRE 2015

Point n°3 : Débat d'orientation budgétaire pour 2016

I/ L'EPCC ESAL – CEFEDEM et le contexte national et régional

2016 sera la troisième année de fonctionnement de l'EPCC ESAL – Cefedem en tant qu'établissement d'enseignement supérieur artistique plurisectoriel, arts plastiques et musique. Avec Strasbourg et Toulouse, il devrait rester l'un des seuls établissements multisectoriels, le Ministère de la culture et de la communication n'exigeant plus des Cefedem qu'ils évoluent vers le statut d'EPCC.

Le contexte économique national et régional difficile reste au cœur des préoccupations de l'ensemble des écoles supérieures d'art. L'un des forums des Assises nationales des écoles d'art, organisées par l'Andea à Lyon, du 28 au 30 octobre 2015, s'intitule « Les conditions de soutenabilité d'une école d'art », témoignant de la réflexion engagée par l'ensemble des écoles d'art, et invitant, comme en 2014 à Metz, les présidents des EPCC à s'associer à celle-ci.

Ainsi, l'EPCC ESAL – CEFEDEM est engagé dans des associations nationales dédiées à l'enseignement supérieur artistique :

- L'Association Nationale des Ecoles d'Art, Andea, a voté lors de sa dernière assemblée générale une hausse de sa cotisation. Pour l'ESAL, cela représente un doublement de la cotisation, soit 1500 € en plus.
- La création de l'association ANESCAS, Association Nationale d'établissements d'Enseignement Supérieur de la Création Artistique arts de la Scène, entraîne une nouvelle dépense de 350 € mais apportera un espace de réflexion et de partage en matière de politique d'enseignement supérieur spectacle vivant, comme peut l'être l'Andea pour les arts plastiques.

Dans ce contexte économique, ainsi que de réforme territoriale, la construction de l'EPCC multisite et plurisectoriel est un atout pour un positionnement qui doit se situer actuellement clairement au niveau de la future région.

L'inscription de l'EPCC au sein de réseaux régionaux de l'enseignement supérieur participe à sa dynamique. Elle vise la mise en œuvre d'actions communes, mutualisées ou complémentaires :

- La Conférence Régionale des Grandes Ecoles de Lorraine, créée en 2015, a voté lors de son assemblée générale du 30 septembre dernier une cotisation de 490 € par membre. Elle se rapproche d'Alsace-Tech dans le cadre de la nouvelle région.
- L'association des écoles d'Art du Grand Est a répondu à un appel à projets du Ministère de la Culture et de la Communication sur la professionnalisation et la création d'activités. Elle a déposé un dossier concernant la mise en place d'une plateforme de professionnalisation commune aux quatre établissements composant l'association (cf. annexe 1).

Ce dossier a été retenu et sera soutenu par le ministère à hauteur de 18 000 €. Le reste des charges sera réparti entre les écoles au prorata de leur nombre de diplômés de 5^{ème} année en 2015. L'ESAL devra donc apporter une participation à ce projet de l'ordre de 750 €.

Les membres de l'association préparent un livre blanc à destination du futur conseil régional.

II/ Des perspectives de développement des activités de l'EPCC

La deuxième vague de Validation des Acquis de l'Expérience mise en œuvre par le pôle musique et danse devrait attirer de nombreux candidats. Avec une estimation raisonnable d'une centaine de dossiers de candidatures, c'est une recette supplémentaire d'environ 80 000 € qui est attendue et qui viendra largement compenser les dépenses d'intervenants nécessaires.

En matière de **formation continue**, le pôle musique et danse, en lien avec la DRAC et les agences départementales en charge des problématiques d'enseignement spécialisé, souhaite proposer, pour la Lorraine, mais pas exclusivement, des formations centrées sur l'amélioration du niveau de compétences des pédagogues de l'enseignement spécialisé relevant du secteur des collectivités territoriales ou du privé associatif.

Ces actions permettent au pôle musique et danse d'une part d'entretenir un lien permanent avec les structures d'enseignement, d'autre part de favoriser l'implantation des diplômés dans des établissements lorrains.

DE danse

L'EPCC a financé une étude pour la mise en place d'un parcours de formation en danse à partir du pôle musique et danse et pour son habilitation à délivrer le diplôme d'état (DE) de danse classique, jazz et contemporaine. Ce dossier, encouragé par la DRAC, entre dans le cadre d'une réflexion nationale considérée comme nécessaire, il était mentionné dans les préconisations du rapport d'évaluation pour le renouvellement de l'habilitation du pôle musique et danse en 2014.

Ainsi, un dossier de « préfiguration » a été présenté par François Legée au ministère de la Culture et de la Communication dernièrement puisque c'est la Direction Générale de la Création Artistique qui donne l'habilitation à délivrer le diplôme.

Après partage de ce dossier mi-octobre au sein de l'EPCC, l'organisation de la formation et plusieurs ébauches financières vont être travaillées, aboutissant à différents scénarios qui seront présentés aux membres du Conseil d'Administration.

Ces nouveaux développements ne pourront se faire sans moyens humains supplémentaires, au niveau du pôle concerné, comme au niveau des postes mutualisés de l'EPCC. Ces coûts seront inclus dans les scénarios proposés

III/ Le fonctionnement et l'investissement de l'EPCC

Les dépenses de fonctionnement

La masse salariale représente plus de 80% des dépenses, et 14 avancements d'échelon sont prévus en 2016 (dont 7 en catégorie A) auxquels il faut ajouter l'effet sur un an plein des avancements de 2015 (19 dont 9 en catégorie A). Le personnel de l'EPCC étant composé à plus de 80% d'agents de catégorie A, l'impact financier des déroulés de carrière est vite sensible.

Ainsi, le GVT est estimé à l'heure actuelle à :

- 20 000 €, soit 1 %, pour le site de Metz,
- 5 300 €, soit 1 %, pour le site d'Epinal,
- 5 000 €, soit 1,4 % pour le Cefedem.

En termes de ressources humaines, trois départs à la retraite au sein de l'équipe enseignante (2 à Metz et 1 à Epinal) en 2015 vont permettre de compenser l'effet des avancements en 2016 (effet noria).

Hors masse salariale, l'EPCC continue ses efforts pour maintenir ses dépenses à leur niveau antérieur.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de l'EPCC sont constituées à plus de 90 % par les contributions des membres fondateurs. Dans un contexte de baisse massive des dotations de l'Etat aux collectivités locales, l'EPCC souligne l'engagement de ses membres fondateurs.

Le développement d'autres sources de financement continuera d'être travaillé, mais ces recettes (mécénat, subvention sur projet, cours du soir, formation continue, taxe d'apprentissage) restent minoritaires dans le financement de l'EPCC.

En matière d'investissement, le montant des dépenses est défini essentiellement par celui des recettes d'investissement, le budget de l'EPCC ne prévoyant qu'un autofinancement (virement de la section de fonctionnement) minime. Sur le site d'Epinal, il est probable que le solde de la subvention Feder pour les travaux d'aménagement d'une plate-forme animation et design-mouvement sera à comptabiliser sur 2016.

Le FCTVA en 2016 pour l'EPCC est estimé à 7 300 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration l'adoption de la motion suivante :

MOTION

Le Conseil d'Administration

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des orientations budgétaires pour 2016.

Appel à projets « soutien à la professionnalisation et à la création d'activités »

Plateforme de professionnalisation de l'Association des écoles d'art du Grand Est Fiche de présentation

Le contexte

L'esprit d'entreprendre est au cœur du champ artistique et du modèle pédagogique des Ecoles supérieures d'enseignement artistique. La créativité des artistes étudiants, leur regard critique et distancié sur le monde ou leur capacité à inventer de nouveaux territoires, de nouveaux langages et pratiques collaboratives les placent dans une situation particulièrement favorable pour donner du sens et contribuer aux mutations culturelles, sociales mais également économiques qui innervent la société.

Pour autant, ce potentiel immatériel, identifié par le Ministère de la Culture comme un levier d'innovation sociétale, organisationnelle et technologique est à ce jour insuffisamment exploité.

Les raisons de cette sous-mobilisation sont connues et identifiées : l'artiste et particulièrement le jeune artiste se trouve souvent seul et dérouteré dans un environnement juridique, fiscal et économique au sein duquel il peine à inscrire sa fréquente pluriactivité.

Conscientes de ces difficultés, les Ecoles supérieures d'art portent une attention grandissante à l'insertion de leurs diplômés en consacrant une part croissante de la formation initiale à la préparation de l'après diplôme. Mais ces démarches isolées, ces réponses atomisées gagneraient en efficacité à être croisées, confrontées, mutualisées, en clair à s'enrichir de leurs succès et échecs respectifs.

C'est dans cet esprit que les écoles supérieures d'art du Grand Est entendent s'inscrire dans la dynamique impulsée par l'appel à projets « soutien à la professionnalisation et à la création d'activités » en concevant à l'échelle de la nouvelle région Grand Est une plateforme numérique de professionnalisation, première étape d'une démarche collaborative appelée à se densifier à la faveur du rapprochement d'ores et déjà engagé entre l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine, l'Ecole nationale supérieure d'art et de design de Nancy, l'Ecole supérieure d'Art et de Design de Reims et la Haute école des arts du Rhin.

Les objectifs

Outil de référence pour les jeunes diplômés des écoles supérieures d'art du grand-Est, la plateforme qui prendra en compte les différentes filières artistiques, intégrera la complexité des statuts juridiques, fiscaux, sociaux des créateurs (artistes, designers, graphistes,...) en début de carrière.

Tout en répondant aux premiers défis professionnels et à l'évolution rapide des situations en début de carrière, elle contribuera à créer un lien de confiance et de dialogue entre les usagers et le lieu de leur formation, en renvoyant notamment vers les écoles elles-mêmes une photographie actualisée des difficultés rencontrées après l'obtention du diplôme.

L'échelle de la grande région permet de conserver une certaine personnalisation et de centrer les contenus sur les formations des écoles concernées, de partager une information concrète, de faire un suivi individualisé pour les premières réponses, mettant en lien les jeunes artistes avec des professionnels référents de la plateforme pour des relations plus approfondies. Cette échelle du Grand Est correspond également déjà à un espace de circulation des artistes et de diffusion de l'information culturelle (magazines ZUT ou Novo) et ouvre, du fait de son positionnement géographique, de concrètes potentialités de partenariat international avec la Suisse, l'Allemagne, la Belgique ou le Luxembourg.

Cette plateforme constituera un outil complémentaire aux initiatives et dispositifs de professionnalisation déjà

mis en place au sein des écoles (suivi des anciens, appel à projets, cycle de conférences, ateliers spécialisés, pépinières,...) et sera d'autant plus facile à mettre en place qu'elle mobilisera largement des spécialistes de l'économie des artistes qui interviennent déjà, pour la plupart, dans les différents établissements. Son ambition est d'être, à terme, un espace ressources exemplaire, qui pourra essaimer ou être élargi au réseau des Ecoles Supérieures d'Art. Elle pourrait également devenir le vecteur de MOOCs dédiés à la professionnalisation des artistes. Pour cela divers partenaires nationaux seront identifiés et approchés (CNAP, CIPAC ...).

Le contenu de la plateforme

La plateforme offrira un espace de ressources professionnelles précis et réactif là où il n'y a actuellement que des sites généralistes, peu actualisés et colportant souvent des informations désuètes, se passant les uns les autres des schémas didactiques mal évalués.

Le cœur de la plateforme consistera en la mise à disposition d'informations juridiques et économiques, permettant une adaptation personnalisée. Autour des informations prioritaires et fluctuantes en début d'activité (statuts sociaux et fiscaux spécifiques des artistes, gestion sur mesure d'activité, organisation de la pluriactivité, rapport avec des interlocuteurs commanditaires, ...) d'autres appels à projets, références de résidences artistiques, assistance administrative à la commande publique, conseil pour le travail international et spécialement transfrontalier (circulation ou export d'œuvres, contrats internationaux, société d'auteurs, etc). Dans une phase ultérieure, la plateforme pourra également réunir l'offre et la demande en termes de stage de formation, voire constituer un outil de présentation et de mise en réseau des jeunes diplômés.

La construction et l'actualisation de la plateforme

La réussite du projet passe par la qualité des contenus, leur adéquation aux attentes des jeunes artistes mais également par leur actualisation permanente pour intégrer non seulement les fréquentes évolutions juridiques, légales et économiques mais également les retours d'expériences en temps réel sur ces questions. Cette approche dynamique se traduira par :

- la mise en place d'un système de dialogue (forum) et de recueil des questions des étudiants et jeunes diplômés pour un traitement rapide, évaluation et réponse, une redirection éventuelle vers un interlocuteur adapté si nécessaire ;
- l'implication de jeunes auteurs référents (dans différents domaines : artistes, graphistes, designers, scénographes, illustrateurs, vidéastes, photographes, performeurs) afin de construire avec les usagers un outil fluide, rigoureux et vivant.
- un travail en étroite collaboration avec des partenaires de terrain (avocats, conseils en gestion, comptables spécialisés dans la gestion de l'économie des artistes) pour la rédaction de la plateforme tels que le cabinet D'autant plus (B. Ughetto, tania Klimoff), l'avocat Pascal Reynaud ou le consultant Grégory Jérôme,
- un partenariat approfondi avec des associations de gestion, des représentants des caisses sociales des artistes,
- une familiarisation des étudiants avec la plateforme.

Le budget

Plateforme de professionnalisation		
	2016	2017 et suiv
Création du site / forum	14000	
Consultations avocats /experts comptables	10000	
Mise à jour	1500	6000
Animateur du projet - Hear	6000	
Total des charges	31500	
Fonds propres des écoles répartis au prorata des diplômés	6600	6000
Apport HEAR en nature (animateur)	6000	
Subvention attendue	18900	
Total des recettes	31500	

Le calendrier

Phase 1, janvier 2016

- Création d'un groupe de pilotage : représentants des différentes écoles & partenaires rédacteurs
- Validation des orientations du projet, du calendrier, et de la méthode.

Phase 2, mars – mai 2016

- Présentation de la structuration préconisée par le comité de pilotage à un groupe d'étudiants et de jeunes diplômés (dans chaque école autour du directeur de projet ou en regroupant des délégués de chaque école).
- Recueil des avis, synthèse et insertion dans le cahier des charges. Sélection de quelques jeunes diplômés en situation professionnelle comme référents pour le suivi du projet.
- Pré-rédaction de quelques rubriques, synthèse d'outils existants par une équipe choisie par le groupe de pilotage
- Rencontre avec des experts informatiques pour une réflexion sur le support (lien avec les logiciels des écoles, site autonome et sa gestion quotidienne, blog, ...)
- Élaboration de modèles de suivi (1J / hebdo) et de la méthode de rédaction avec les experts référents.

Phase 3, juillet 2016

Validation du contour de la plateforme (groupe de pilotage + jeunes diplômés référents)

- cahier des charges de la V.1 (analyse des contenus de préfiguration, choix des outils informatiques, validation des rubriques en lien avec les principes de gestion régulière de la plateforme.
- choix des équipes responsables de la mise en œuvre
- planning de réalisation
- Méthode pour la répartition des charges de réalisation et de suivi entre partenaires, gestion des droits d'auteurs pour les rédacteurs et concepteurs.

Phase 4, juillet – octobre 2016

- création de l'identité visuelle et de l'ergonomie du site,
- développement,
- tests auprès des jeunes diplômés référents.

Phase 5 – novembre 2016

Lancement de la plateforme V1 avec les étudiants des écoles du Grand-Est et les diplômés de juin.

Phase 6 – janvier 2017

Début du fonctionnement opérationnel, information des anciens diplômés des écoles du Grand-Est.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2015

Point n°4 : Tarifs

Le pôle musique et danse délivre le diplôme d'Etat de professeur de musique selon plusieurs modalités, dont la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Une nouvelle session étant lancée, il convient de délibérer sur les tarifs suivants :

- Livret 1 VAE : 80€
- Livret 2 : 700 € en cas de prise en charge par un OPCA ou un employeur et 350 € en cas de non prise en charge
- Accompagnement VAE : 450 €

Le pôle musique et danse propose également l'inscription au DE direct. Le directeur peut, après avis sur dossier d'une commission composée d'au moins trois enseignants de l'établissement et un entretien, autoriser les candidats qui en font la demande, au vu de leur expérience professionnelle ou de leur parcours antérieur de formation, notamment s'ils ont déjà bénéficié d'une formation musicale et pédagogique supérieure, à se présenter directement aux évaluations terminales définies par le règlement des études de l'établissement.

Dans ce cadre, il convient de préciser les tarifs suivants :

- Frais de dépôt de candidature au DE direct : 80 €
- Droits d'inscription au DE direct : 700 €

Il est donc proposé au Conseil d'Administration la motion suivante :

MOTION

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de fixer les tarifs applicables à l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine comme établis ci-dessus,

AUTORISE la directrice de l'Etablissement à signer tout document relatif à l'exécution des présentes.

EPCC « Ecole Supérieure d'Art de Lorraine - Cefedem »
1 rue de la Citadelle 57000 METZ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2015

Point n°5 : Tarifs rémunération jury

Il convient de compléter la délibération du 13 décembre 2013 concernant les tarifs des vacations aux intervenants du département musique et danse.

Un tarif de 45 € bruts par candidat (congrés payés inclus) serait appliqué pour les membres du jury VAE.

Il est proposé à l'approbation du Conseil d'Administration la délibération suivante :

MOTION

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE que les membres de jury VAE sont rémunérés au tarif de 45 € bruts par candidat, congrés payés inclus,

AUTORISE la directrice de l'Etablissement à signer tout document relatif à l'exécution des présentes.